

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et la République des Seychelles relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée

L'accord entre la Communauté européenne et la République des Seychelles relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010, la procédure prévue à l'article 8 dudit accord ayant été achevée à la date du 30 novembre 2009.

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et le Commonwealth des Bahamas relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée

L'accord entre la Communauté européenne et le Commonwealth des Bahamas relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010, la procédure prévue à l'article 8 dudit accord ayant été achevée à la date du 4 février 2010.

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et la Barbade relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée

L'accord entre la Communauté européenne et la Barbade relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée est entré en vigueur le 1^{er} mars 2010, la procédure prévue à l'article 8 dudit accord ayant été achevée à la date du 7 janvier 2010.

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre la Communauté européenne et la République de Maurice relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée

L'accord entre la Communauté européenne et la République de Maurice relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée est entré en vigueur le 1^{er} mars 2010, la procédure prévue à l'article 8 dudit accord ayant été achevée à la date du 28 janvier 2010.
